

**ATTENTION : UN SEUL TOUR POUR TROIS ÉLECTIONS,
VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE
au CT du CNRS, au CT du ministère et aux CAP ou CCP**

Date limite de réception des votes : 4 décembre 2014

L'adoption en 2010 de la loi relative à la rénovation du « dialogue social » a transformé les comités techniques paritaires (CTP) en **comités techniques (CT)** (la disparition de la notion de paritarisme n'est pas mineure), et a institué leur élection directe par les personnels. C'est pour cette raison que vous allez **VOTER TROIS FOIS**, pour élire vos représentants au **CT du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR)**, au **CT du CNRS et aux commissions administratives paritaires (CAP)** si vous êtes agents titulaires ou aux **commissions consultatives paritaires (CCP)** si vous êtes agents non titulaires de droit public.

Le **CT du CNRS** est consulté obligatoirement sur les questions et projets de textes (décrets, arrêtés et décisions) relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement et de ses services (laboratoires, administrations).

Le vote au CT est donc primordial pour la vie quotidienne des chercheurs et des ITA, titulaires et non-titulaires, dans tous les aspects de leur activité professionnelle.

Il émet des avis sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences; sur les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire; sur la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles; sur l'insertion professionnelle; sur l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations. Cette élection détermine la répartition des sièges entre les syndicats au **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**. La représentation des syndicats dans d'autres instances statutaires est également dépendante de l'élection au CT: Commission de réforme, Commission nationale d'action sociale, Commission nationale de formation permanente, Commission nationale de restauration, Comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique.

L'action des élus FSU au CT a toujours été de défendre les personnels et de protéger les statuts des chercheurs et des ITA, notamment en combattant la précarisation des emplois. Ces dernières années, ils ont combattu toutes les mesures menant à la transformation du CNRS en agence de moyens, notamment la DGG (délégation globale de gestion) et la RGPP (révision générale des politiques publiques). Ils se sont opposés aux IdEx et aux COMUE (communautés d'universités et établissements) parce que ces structures créent de nouvelles strates anti-démocratiques qui vont encore amplifier la précarité et placer la recherche sous l'emprise d'un pilotage autoritaire. Ils continueront à veiller à ce que ces structures ne pilotent pas les profils de recrutement chercheurs et IT.

Par leurs propositions, les élus ont pu faire progresser plusieurs dispositions réglementaires et contribuer à la mise en place de mesures favorables aux personnels. On citera par exemple le maintien de l'assurance pour couvrir les personnels en mission à l'étranger, la circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail, la charte nationale de l'expertise, la mise en œuvre du protocole concernant les agents contractuels et l'accès à l'emploi titulaire, la charte d'emploi des contractuels, le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, l'évolution des modalités de mobilité interne des IT.

Les élus au CT et au CHSCT ont dénoncé le plan de prévention des risques « psycho-sociaux » parce qu'il se s'attaque pas à la cause du mal,

qui réside essentiellement dans la technocratisation de l'organisation du travail. Grâce à leur action, une nouvelle réflexion est engagée sur les sources du problème.

Ils ont agi pour que le Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique ne soit pas transformé en direction d'appui, ce qui aurait compromis son indépendance.

Les élus terminent leur mandat en appelant à la vigilance sur le contenu du contrat d'objectifs 2014-2018 du CNRS avec l'État, dont le projet devrait être présenté aux instances consultatives de l'établissement avant la fin de l'année 2014.

Les syndicats de la FSU proposent à vos suffrages des candidats expérimentés et déterminés pour vous représenter au Comité Technique. Ils seront une force de combat et d'opposition aux réformes qui attaquent la recherche publique et ses personnels, mais aussi une force de proposition pour améliorer les statuts et conditions de travail des personnels.

Notre liste respecte les équilibres entre femmes et hommes, entre chercheurs et ITA, entre Instituts du CNRS et entre régions.

VOTEZ POUR LES CANDIDATES et LES CANDIDATS QUI VOUS DEFENDRONT

VOTEZ et FAITES VOTER SNCS-FSU / SNASUB-FSU

- 1 Maud LERICHE, CR, INSU, Toulouse, élue au Conseil scientifique INSU
- 2 Patrick MONFORT, DR, INEE, Montpellier, Secrétaire général du SNCS-FSU, membre du Conseil d'administration du CNRS
- 3 Hélène MONÉ, DR, INEE, Perpignan, élue au CT (2011-2014)
- 4 Bernard VEYSSIÈRE, DR, INSIS, Poitiers, élu au CT (2011-2014)
- 5 Elise BLOTAS, IR, INIST, Nancy
- 6 Jean-Marie DEWARUMEZ, IR, INSU, Wimereux, élu au Conseil d'administration du CAES du CNRS
- 7 Sophie POCHIC, CR, INSHS, Paris, élue au Conseil scientifique du CNRS
- 8 Boris GRALAK, CR, INSIS, Marseille
- 9 Nicole EL MASSIOUI, CR, INSB, Orsay
- 10 Romain LARIVE, CDD, chercheur, INSB, Montpellier

- 11 Mathilde LEFEBVRE, IE, INSHS, Paris
- 12 Bruno CHAUDRET, DR, INC, Toulouse, Président du Conseil scientifique du CNRS, réélu au CS
- 13 Mireille CHOQUET, T, Moyen commun, Meudon
- 14 Emmanuel BRASSEUR, AI, INSIS, Le Mans
- 15 Claire LEMERCIER, DR, INSHS, Paris, élue au conseil scientifique du CNRS
- 16 Pierre BENIGNI, IR, INP, Marseille
- 17 Catherine SIX, IR, INC, Orsay
- 18 François TRONCHE, DR, INSB, élu au conseil scientifique du CNRS, Président du CS INSB (2010-2014)
- 19 Anne-Françoise LEURQUIN, IR, INSHS, Paris
- 20 Damien VANDEMBROUCQ, CR, INSIS, Paris



Aujourd'hui, dans une situation marquée par l'austérité dans toute la fonction publique et par une crise sans précédent de l'emploi scientifique, le SNCS-FSU et le SNASUB-FSU proposent des candidats combattifs, déterminés à défendre la cause du service public de la recherche.



CE QUE NOUS DÉFENDONS

- **le respect des libertés de recherche**, ce qui impose des **moyens récurrents** pour les laboratoires à la hauteur de leurs projets scientifiques, ainsi qu'une évaluation réalisée par des pairs en majorité élus; nous exigeons le retrait des mesures autoritaires imposées sans concertation sous prétexte de protection du potentiel scientifique et technologique, dont les ZRR;
- **le développement des connaissances pour l'ensemble de la société**, ce qui implique l'existence d'un **service public de la recherche et un statut de titulaire** pour tous les personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens;
- **le soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier**, de manière à ce que les relations entre recherche industrielle et recherche publique, comme la prise en compte des demandes de la société, s'établissent dans un cadre de coopération et de dialogue et non de subordination.

CE QUE NOUS VOULONS : RELANCER LA RECHERCHE PUBLIQUE

La France ne consacre que 2,25% du PIB à la recherche et reste loin de l'objectif européen des 3%. A ce qu'on appelle «recherche publique» dans les autres pays (universités, organismes, agences, c'est-à-dire hors activités militaires ou industrielles), la France ne consacre que 0,6% de son PIB et non 1%, objectif défini par l'Union européenne en 2000, qui aurait dû être atteint en 2010.

Nous exigeons une loi de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), avec un financement en augmentation de 1,3 milliards d'euros par année pendant dix ans, pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et de 3% pour la dépense totale en matière de recherche.

L'EMPLOI SCIENTIFIQUE, LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS

Les syndicats de la FSU dénoncent depuis plusieurs années la situation qui a conduit à la fois à la diminution du nombre d'emplois stables et à l'explosion de la précarité dans les laboratoires et les services.

La réduction des budgets des organismes de recherche conduit à supprimer des emplois et à ne pas remplacer les départs autres qu'à la retraite. **Entre 2002 et 2012, le CNRS a perdu 462 emplois de chercheurs et d'ITA titulaires.** Dans les universités des centaines de postes sont gelés. Le nombre des départs à la retraite baisse et sans créations d'emplois, la situation est dramatique pour les jeunes. Le «Pacte de responsabilité» programme 50 milliards d'économies au cours des 3 prochaines années. Il entraîne une nouvelle diminution des dépenses publiques. Le Crédit d'impôt recherche (CIR) (6 milliards d'€/an) produit peu d'embauche de jeunes docteurs et ne renforce en aucune façon le potentiel de recherche de l'industrie française. Il doit être entièrement remis à plat.

LES SYNDICATS DE LA FSU (SNCS, SNASUB) EXIGENT QUE SOIT MIS FIN :

- au financement de la recherche sur projets à court terme (ANR notamment) au détriment du financement de base des équipes;
- à la baisse des effectifs titulaires, à la précarisation massive, au recrutement statutaire toujours plus tardif;
- à l'alourdissement de la gestion administrative qui paralyse les laboratoires et surcharge les services;
- à la transformation de l'évaluation scientifique de conseil en une évaluation technocratique de sanction;
- au remplacement des instances élues par des agences et des conseils composés d'experts dont la nomination opaque procède de décisions ministérielles : AERES, ANR, Idex, IRT, IHU, Alliances, etc.

UN PLAN PLURIANNUEL DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Il n'y a pas de recherche sans scientifiques : pour passer de 0,6% à 1% du PIB, il faudrait accroître le potentiel humain d'au moins 65% en dix ans. Pour cela il faut un plan pluriannuel sur 10 ans de **création de 6 000 emplois** d'enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Une **revalorisation importante des salaires et des carrières** doit permettre de rattraper le pouvoir d'achat perdu ces dernières années. La PES des chercheurs doit être supprimée et son enveloppe utilisée pour améliorer les salaires de début de carrière de tous les jeunes chercheurs. L'enveloppe consacrée à la part modulable de la PPRS des IT, assimilable à une prime au mérite modulée par le responsable du laboratoire ou du service et qui nie aussi le travail en équipe, doit servir à abonder la PPRS.

ANNULER ET REMPLACER LES RÉFORMES DESTRUCTRICES

La **détérioration dramatique des conditions de travail est combattue avec détermination par les représentants FSU au CT et au CHSCT.** Les personnels, titulaires et CDD, sont soumis à une pression toujours croissante et théorisée par le «Nouveau management public», source d'une souffrance au travail qui s'amplifie. La cause? les «réformes» mises en place depuis plus de 10 ans.

Caractérisées par la volonté de piloter la recherche vers des objectifs finalisés, souvent à court terme, ces politiques ont placé la recherche publique dans l'incapacité d'honorer sa mission principale : le développement des connaissances. Pour parvenir à ses fins, les gouvernements de droite ont fait voter le «Pacte pour la recherche» en 2006 et la loi «Libertés et responsabilités des universités» en 2007; ils ont ensuite lancé le «Grand emprunt». La gauche au pouvoir n'a pas écouté les revendications de la communauté scientifique portées par les Assises de l'ESR. Loin de revenir sur ces réformes destructrices, la loi Fioraso de juillet 2013 les a conservées. Malgré la forte mobilisation des scientifiques à l'appel du mouvement Sciences en marche soutenu par les syndicats de la FSU en particulier, le secrétaire d'Etat à l'ESR, G. Fioraso, répond «qu'il n'est pas question de toucher au CIR!»

UNE AUTRE POLITIQUE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE EST INDISPENSABLE :

- un **financement de base des laboratoires** suffisant pour assurer la liberté scientifique et le développement du front continu des connaissances; des moyens à l'information scientifique et technique;
- une gestion des organismes qui associe pleinement leurs instances élues afin **d'en finir avec la gestion managériale, le clientélisme et l'opacité financière** créés par les structures de type Idex, LabEx, IHU, IRT; celles-ci doivent être supprimées et intégrées dans les structures démocratiques des laboratoires;
- **l'indépendance du CNRS**, qui doit être en capacité de définir sa politique nationale de structuration de la recherche en partenariat avec les établissements universitaires; de ce point de vue, le SNCS et le SNASUB s'opposent à la participation du CNRS aux COMUE (communautés d'universités et d'établissements) qui risquent de subordonner le CNRS à des politiques de site qui le priveraient de la maîtrise d'une stratégie nationale.

C'est pour cette autre politique, pour la défense de nos métiers et pour donner à la recherche publique tout son rôle dans le progrès social que les candidats SNCS-FSU et SNASUB-FSU au CT et dans les CAP et CCP du CNRS entendent s'engager.

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR EUX